

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2011

L'an deux mil onze, le trente juin, à vingt heures trente, le conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sur convocation, mentionnant l'ordre du jour accompagnée des rapports subséquents, en date du 22 juin 2011 de Mme Mireille GREAU, Maire.

Étaient présents: Mireille GREAU, Patricia TISSEAU, Thierry BENOEAU, Bernard VOLLARD, Sonia GINDREAU, Yvonnick BOSSY, Maguy GATINEAU, Noëlle DUCLOUT, Karen TAUGAIN, Alain FÈVRE, Joël TOREZ, Nadège DORIE

Étaient excusés:

Claude SEME

Jean VRIGNON qui donne procuration à Patricia TISSEAU

Anne OYSELLET qui donne procuration à Sonia GINDREAU

Jean-Claude MARQUET qui donne procuration à Thierry BENOEAU

Jean-Pierre PETORIN qui donne procuration à Nadège DORIE

Olivier VRIGNON qui donne procuration à Mireille GRÉAU

Alain MICHEAU qui donne procuration à Maguy GATINEAU

Le Conseil municipal nomme pour secrétaire de séance M. Joël THOREZ.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIÈRE SÉANCE.

R.A.S.

11-06-42 HONORAIRES POUR ETUDES ET MAITRISE D'ŒUVRE SECTEUR « PERPOISE – EGLISE » - AVENANT N°1

Un avenant d'un montant de 31 576,28 € HT est proposé par le cabinet Forma 6 correspondant d'une part à l'augmentation du montant des travaux qui de 776 500 € passe à 1 093 000 € (augmentation due en grande partie à l'ajout d'une tranche conditionnelle n°2 non prévue au départ de l'étude – tranche concernant la rue Joffre), et d'autre part au découpage en 3 tranches de la réalisation des travaux.

Suite à la présentation des modalités de calcul de cet avenant par M. ROUSSEAU de Format 6, le conseil municipal accepte les termes de cet avenant qui porte le marché de maîtrise d'œuvre à 97.501,14 € H.T. (montant initial 65.924,86 €).

Commentaire: Il faut prévoir une réunion de la commission qui avait en charge ce dossier afin de présenter le projet final (voir avec Jean et Bernard).

11-06-43 ADMISSION EN NON VALEUR

Budget Principal :

A la demande de la Trésorerie de Moutiers les Mauxfaits, le conseil municipal est sollicité pour émettre son avis sur les admissions en non valeur des titres suivants de 2010 qui concernent la cantine, la taxe locale sur la publicité extérieure, et les droits de places (conventions annuelles) :

- titre 80 du 12/04/2010 pour 0.10 €

- titre 225 du 15/07/2010 pour 0.10 €

- titre 296 du 05/08/2010 pour 19.04 €
- titre 541 du 23/12/2010 pour 15.00 €

Soit un total de 34.24 €.

Le conseil municipal émet un avis favorable sur ces admissions en non valeur.

11-06-44 DÉCISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES

BUDGET PORT : - opérations d'ordre

A la demande de la Trésorerie, les subventions doivent être amorties sur 5 ans et non sur 10 ans ; Il convient donc de modifier les inscriptions budgétaires comme suit :

SECTION D'EXPLOITATION			
DEPENSES		RECETTES	
023 – Virement à la section d'investissement	+ 8232 €	777 – Quote part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat	+ 8232 €
TOTAL	+ 8232 €	TOTAL	+ 8232 €
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
13913 – Subventions d'investissement transférées au compte de résultat	+ 8232 €	021 Virement section d'exploitation	+ 8232 €
TOTAL	+ 8232 €	TOTAL	+ 8232 €

BUDGET PRINCIPAL – Aménagement arrêt de bus

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
2151-302/822 – Aménagement arrêt de bus	+ 6000 €	1323-302/822 – Subvention département	+2 500 € + 3 500 €
TOTAL	+ 6000 €	TOTAL	+ 6 000 €

Propositions adoptées à l'unanimité.

11-06-45 CONTRAT ENVIRONNEMENT LITTORAL 2

Mme le Maire expose,

Dans le cadre de ses actions en faveur de l'environnement et du littoral, le Conseil Général a reconduit son dispositif d'aides aux communes. Celui-ci appelé Contrat Environnement Littoral 2 permet de contractualiser entre le Département et la commune un certain nombre d'actions et d'engagements.

Le montant total subventionnable est de **1 000 000 €** (1 500 000 € dans le premier CEL) et le taux de subvention est de **30 %** (40 % auparavant). Après négociations sur les différents engagements et actions à inscrire dans ce contrat, il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur la liste ci-dessous reprenant l'ensemble des lignes du contrat.

Dénomination de l'action	Maître d'ouvrage	Montant total de la dépense HT	Montant total de la dépense éligible HT	Aide départementale		n°
				taux	Montant	
Volet N° 1 Protection des espaces naturels littoraux						
Etude de faisabilité pour l'aménagement de la dune de Morpoigne	Commune	10 000 €	10 000 €	30%	3 000 €	1
Volet N° 2 Mise en valeur du bâti et paysagement de la commune						
Requalification de la rue de la Perpoise et des abords de l'église	Commune	588 000 €	588 000 €	30%	176 400 €	2
Aménagement et paysagement de la rue de l'Océan (2ème tranche)	Commune	200 000 €	200 000 €	30%	60 000 €	3
Aménagement paysager d'un square le long de la promenade portuaire	Commune	150 000 €	150 000 €	30%	45 000 €	4
Volet N° 3 Intégration des équipements touristiques dans l'environnement						
Création de liaisons douces rue du Commandant Charcot (accès de plage, base de dériveurs)	Commune	20 000 €	20 000 €	30%	6 000 €	5
Volet N° 4 Maîtrise des ressources en eau et en énergies et valorisation des énergies renouvelables						
Acquisition de 4 navettes électriques	Commune	32 000 €	32 000 €	30%	9 600 €	6
MONTANT TOTAL DES ACTIONS :		1 000 000	1 000 000 €		300 000 €	

A ces actions s'ajoutent les engagements suivants :

- mise en application du règlement local de publicité
- adoption du plan communal de sauvegarde
- mise en place de 4 navettes électriques
- étude éco-quartier de l'île perdue
- audit énergétique et eau des bâtiments publics

Il est précisé que la durée du contrat est de **4 ans**.

Le conseil municipal donne son accord sur les actions et les engagements présentés dans le cadre du Contrat environnement Littoral 2 dont le montant total est de 1.000.000€ HT subventionné à 30%. Le Maire est autorisée à signer le contrat qui fixe ces actions et engagements entre la Commune et le Département de la Vendée

11-06-46 BOULODROME COUVERT – DEMANDE DE SUBVENTIONS

Dans le cadre des projets subventionnables par la Région, via le Contrat de Territoire Unique, la commune avait inscrit le projet du boulodrome couvert. Cette action a été retenue au niveau du SYMPTAMM et doit être validée par la région.

Le projet de financement pour cet investissement est le suivant :

Dépenses HT de 300 000 €, soit 358 800 € TTC

- Constructions : 240 000 € HT
- Honoraires : 21 600 € HT
- VRD divers : 38 400 € HT

Recettes

- Subventions Conseil Général : 76 500 €
- Subventions C.T.U. : 90 000 €
- Fonds propres et emprunts : 192 300 €

La phase d'étude est prévue pour 2012. La phase des travaux est prévue pour 2012-2013.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur ce projet de financement et de solliciter le Conseil Général, le SYMPTAMM afin d'obtenir les accords de subvention et si d'autres sources de financement sont possibles, les organismes qui les prévoient.

Le conseil municipal autorise le Maire à solliciter les subventions susmentionnées et de monter les dossiers nécessaires.

Commentaires : M. BENOEAU précise que la charge communale réelle serait de 139.500 € compte-tenu de la récupération de la T.V.A.

Mme TISSEAU demande si une étude sur un autre emplacement que celui prévu actuellement a été prévue ? Peut-on envisager un emplacement près des équipements sportifs actuels qui permettrait d'avoir plus d'espace ? Le conseil municipal est d'accord sur cette idée qui doit être étudiée assez rapidement.

11-06-47 DEMANDE POSE DE COMPTEUR – PISCINE OCEANO D'OR

Il est proposé au conseil municipal de donner son accord à la demande de Chadotel, qui concerne la pose de 2 nouveaux compteurs pour l'alimentation en eau de leur piscine.

La raison évoquée est que les eaux de lavage de piscine ne seront plus rejetées dans le réseau de tout à l'égout.

Le service de la SAUR a examiné cette demande et est prête à intervenir et installer ces 2 compteurs après vérification, sous réserve de l'accord du Conseil Municipal.

Après présentation par M. LESAGE (SAUR) de la problématique de cette demande, le conseil municipal ne donne pas son accord pour l'installation de deux nouveaux compteurs qui ne seraient tarifés que sur l'eau potable.

11-06-48 ACQUISITION FONCIÈRE RUE DE LA PERPOISE

Le conseil municipal,

Vu l'avis du service du Domaine en date du 23 mai 2011 qui fixe la valeur vénale d'une partie de la parcelle AL 441 et d'une partie de la parcelle AL 454p, appartenant à la SCI LA PERPOISE, pour une superficie d'environ 2 100 m² à 94 500 € HT prix net vendeur (soit 45 €/m²).

Vu l'accord du propriétaire sur ces conditions,

Vu la nécessité d'acquérir ces terrains pour l'aménagement futur du secteur « Perpoise – église »,

Décide l'acquisition de ce terrain de 2 100 m² pour 94 500 € H.T. prix net vendeur,

Autorise Mme le Maire à signer l'acte de vente à intervenir (qui devra intervenir début 2012).

Précise que la dépense sera inscrite au budget de la commune.

11-06-49 PARTICIPATION EXCEPTIONNELLE POUR TRAVAUX

Dans le cadre du nouveau projet du centre commercial Super U, il y a lieu de réaliser une voirie et un mini rond-point pour accéder à ce centre commercial et le relier au futur rond-point route de Talmont.

Une estimation de ces travaux a été faite, son montant est de 95 000 € HT.

M. MICHON Jean-Marc, gérant du centre commercial, a donné son accord pour participer à hauteur de la dépense totale soit 95 000 €, compte tenu que les travaux qui seront réalisés permettront l'accès à son futur centre.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur cette participation.

Proposition adoptée à l'unanimité. Mme le Maire est chargée du recouvrement de la recette dès réalisation des travaux.

11-06-50 ACHAT FONCIER RUE LAMARTINE PROLONGÉE

Suite à l'exercice des droits de préemption en date du 6 juin 2011 sur la parcelle AV 132 d'une superficie de 653 m², le propriétaire est prêt à céder à la commune ce terrain aux conditions fixées par le Service du Domaine, soit 10 000 € net vendeur.

Le conseil municipal donne son accord sur cette acquisition et autorise le Maire à signer l'acte à intervenir.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune sur l'article 2111 – Terrains nus – **12.000€** (10.000€ + frais) et le financement sera assuré par un emprunt inscrit à l'article 1641 – Emprunts de **12.000 €**.

11-06-51 TRAVAUX D'EXTENSION DE LA CAPACITÉ D'ACCUEIL DU PORT

L'enquête publique pour ces travaux a débuté le 14 juin dernier et devra se terminer le 18 juillet. Il s'agit d'une enquête publique préalable à l'autorisation, au titre de la législation sur l'eau et les milieux aquatiques, d'extension de la capacité d'accueil du port de plaisance de Jard sur Mer.

Le Conseil Municipal doit émettre un avis sur cette demande d'autorisation, dès ouverture de l'enquête publique et au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture du registre.

Le conseil municipal donne un avis favorable à cette demande d'autorisation

11-06-52 INTERVENTION « MUSIQUE ET DANSE EN MILIEU SCOLAIRE »

Lors de l'année scolaire 2010/2011, la commune a sollicité le Conseil Général pour l'organisation d'interventions "musique et danse" en milieu scolaire. Cette action a permis aux élèves des écoles primaires de bénéficier de ces animations.

Face au succès de ces interventions, l'action est reconduite pour l'année scolaire 2011/2012 dans les mêmes conditions :

- subvention de fonctionnement à hauteur de 10 €/élève pour les communes de moins de 10 000 habitants, cette subvention sera majorée de 10 % dans le cas d'une augmentation du taux horaire pour les intervenants se déplaçant à plus de 30 km de leur domicile.
- accompagnement dans l'organisation des interventions (organisation des plannings, documents administratifs...) si la commune en fait la demande,

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le renouvellement de ces interventions.

Le conseil municipal donne son accord pour le renouvellement de ces interventions et autorise Le Maire à signer tout document nécessaire.

RELEVÉ des DÉCISIONS prises par le Maire en vertu de l'art. L 2 122.22

Augmentation de la capacité d'accueil du port

Lot 2 – pontons/catways/passerelle

Entreprise retenue : ATLANTIC MARINE

Montant des travaux : 386 224,28 € TTC

Lot 3 – écran anti-sable

Entreprise retenue : MERCERON

Montant des travaux : 109 990,46 € TTC

Lot 4 – restructuration de l'aire de carénage

Entreprise retenue : MERCERON

Montant des travaux : 107 667,81 € TTC

Arrêtés du Maire pour D.I.A.

Conformément aux dispositions des articles L 211-1 et suivants du Code de l'Urbanisme, et à celles des articles L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, ainsi qu'à la délibération du Conseil municipal du 20 juillet 1978, instituant le droit de préemption urbain sur toutes les zones U, et la délibération du 29 novembre 2007, étendant ce droit aux zones AU, Madame le Maire a pris les arrêtés suivants :

<u>N° de DIA</u>	<u>Désignation cadastrale</u>	<u>Adresse</u>	<u>Superficie</u>	<u>Prix</u>	<u>Préemption</u>
041-2011	AP 300p et 381	41 rue de l'Océan	759 m ²	90 000,00 € + frais	N
042-2011	AP 300p et 381	41 rue de l'Océan	759 m ²	110 000,00 € + frais	N
043-2011	AP 300p et 381	41 rue de l'Océan	759 m ²	80 000,00 € + frais	N
044-2011	AP 300p et 381	41 rue de l'Océan	759 m ²	85 000,00 € + frais	N
045-2011	ZD 254	29 rue du Mal Foch	2 900 m ²	350 000,00 € + frais	N
046-2011	AN 1009	résidence Pasteur	547 m ²	127 000,00 € + frais	N
047-2011	AP 501 et 511	24 b rue de l'Océan	82 m ²	80 000,00 € + frais	N
048-2011	AP 876	4 rue de l'Océan	60,54 m ²	222 000,00 € + frais	N
049-2011	AL 715	Lot le Domaine des Saulniers (lot9)	476 m ²	85 680,00 € + frais	N
050-2011	AR 296 et 637	54 rue du Fief l'Abbesse	1 020 m ²	180 000,00 € + frais	N
051-2011	AW 357	6 imp de la Résinière	592 m ²	75 000,00 € + frais	N
052-2011	AM 141	16 rue Paul Baudry	447 m ²	195 000,00 € + frais	N
053-2011	AM 648	2 allée de l'Atrium	611 m ²	94 705,00 € + frais	N
054-2011	AR 214	9 rue Jean Yole	1 363 m ²	250 000,00 € + frais	N
055-2011	AP 699	25b rue de l'Océan	577 m ²	190 000,00 € + frais	N
056-2011	AX 184-187-189	Conches Ractées	812 m ²	10 000,00 € + frais	N

QUESTIONS DIVERSES

◆ **Mission de sensibilisation à la sécurité : (SNSM – Véolia – Goodyear)**

2 jours sont prévus pour cette animation les 15 /16 juillet et 19/ 20 juillet. Accord pour cette animation.

◆ **O.M.S.L. :**

Le téléthon ne sera pas organisé par l'O.M.S.L. en 2011.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus aucune autre question n'étant posée, Mme le Maire lève la séance à 22h15.

Le Maire,
Mireille GREAU

Le Secrétaire
Joël THOREZ

Patricia TISSEAU,

Thierry BENOEAU,

Bernard VOLLARD,

Sonia GINDREAU,

Yvonnick BOSSY,

Maguy GATINEAU,

Noëlle DUCLOUT,

Karen TAUGAIN,

Alain FÈVRE,

Nadège DORIE